

1

Introduction¹

Ndèye Sokhna Guèye

La tendance est de considérer l'esclavage, qui constitue une des formes d'asservissement les plus connues, comme un phénomène historique, associé à la traite négrière transatlantique qui remonte au XVI^e siècle. Dans l'historiographie de l'esclavage en Afrique, le terme est, par conséquent, synonyme de commerce des esclaves. La définition qu'en donne la Société des Nations lors de la convention relative à l'esclavage (signée à Genève, le 25 septembre 1926) reflète cette perspective mercantiliste et atlantiste. Les Etats, qui composaient la société des Nations de l'époque, se sont entendus sur une définition normative de l'esclavage qui est considéré comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux » (Article 1.1). Par ailleurs, la convention qualifie de traite des esclaves comme suit :

Tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de le réduire en esclavage ; tout acte d'acquisition d'un esclave en vue de le vendre ou de l'échanger ; tout acte de cession par vente ou échange d'un esclave acquis en vue d'être vendu ou échangé ainsi que, en général, tout acte de commerce ou de transport d'esclaves. (Article 1.2).

L'ancienneté de l'esclavage² est avérée en Afrique, qu'il soit sous la forme de traite ou sous la forme domestique. Plusieurs types de traite sont identifiés : la traite transsaharienne et orientale, la traite interne de l'Afrique au sud du Sahara et la traite transatlantique. La capture et la vente d'esclaves sont

attestées dans l'antiquité et au Moyen-âge en Afrique du Nord. Les principales routes commerciales provenaient de l'Afrique subsaharienne et des régions européennes non christianisées (traite des slaves « païens » et chrétiens dans les Balkans, traite des blancs capturés au cours de la conquête ottomane...)

De même, le commerce arabe des esclaves existait depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne. Avec l'arrivée de l'Islam, les Arabo-musulmans réduisaient en esclavage ceux qui refusaient d'embrasser cette religion. L'Afrique sub-saharienne, les régions de la mer Noire ou la côte orientale de l'Afrique (Zanzibar) constituaient les zones pourvoyeuses d'esclaves pour le monde méditerranéen, l'Inde et les Amériques (Lovejoy 1983 et 2004 ; Harris 1971). La traite subsaharienne coexistait avec un commerce « *intra africain* » qui est très peu documenté. L'esclavage domestique, qui était identifié dans le monde arabo-musulman, l'Océan Indien et dans toute la côte de l'Afrique, l'Egypte pharaonique ainsi que le reste de l'Afrique est moins connu que l'esclavage lié au trafic transatlantique. Cette traite transsaharienne a eu, néanmoins, des conséquences significatives en Afrique (Fischer et al 1970 ; Manning 1990 ; Savage ; 1992).

Mais c'est surtout la traite négrière, impliquant à partir du XVI^e siècle l'Europe, l'Amérique et l'Afrique, qui a été abondamment étudiée. Ce commerce triangulaire des esclaves avait fait du continent africain le lieu privilégié d'approvisionnement en main d'œuvre servile.

L'intérêt des historiens pour ce commerce triangulaire, qui a duré environ quatre siècles, du XVI^e au XIX^e siècle, s'explique par son intensité et ses conséquences dramatiques pour le continent. Le nombre de déplacés est estimé, selon les auteurs, entre 9 et 15 millions (Curtin 1969 ; Becker 1977 ; Inikori 1976 ; 1978 et 2002 ; Lovejoy 1982 et 1989 ; Eltis 2001). Les deux tiers des 9 920 000 d'esclaves (détenus entre le XVI^e et le XVIII^e siècle) sont des Africaines (Memel-Fotê 2010 : 335) Ce mode d'exploitation socioéconomique a contribué à l'enrichissement de l'Europe, de l'Amérique et d'une certaine élite africaine. En général, la littérature considère que le commerce des esclaves a eu un impact négatif sur l'Afrique (Barry 1985 et 1988 ; Rodney 1981 ; Manning 1990 ; Lovejoy 1989 ; Dème et Guèye 2007 ; Samir Amin 2008 ; Benga 2008) malgré la thèse contraire des révisionnistes (Eltis et Jennings 1988).

Une autre approche de la traite négrière est constituée par la condamnation de l'esclavage et son interprétation en termes éthiques et moralisateurs. Cette démarche fut le fait de l'historiographie afro-américaine et africaine qui dénonçait le calvaire des esclaves noirs déportés de l'Afrique³. La condition

d'esclave domestique et indigène⁴, existant depuis très longtemps dans la société africaine, fut jugée moins pénible, comparée au sort réservé aux esclaves de la traite transatlantique, notamment ceux envoyés dans les plantations (Saha 2001:109-144). Selon l'historien, Ibrahima Thioub, cette « approche nationaliste et chromatique pointe un doigt accusateur sur les puissances européennes [et] occulte l'adhésion des élites africaines à la traite atlantique » (Thioub 2001:10). Selon toujours cet auteur, la problématique du « captif » et de l'« esclave » doit être étudiée à travers l'ensemble de ces espaces géographiques et culturels. Elle doit également prendre en compte l'ensemble des acteurs quelle que soit leur classe sociale ou leur appartenance de genre.

Si l'analyse de l'esclavage prenait en compte les différences liées à la race, à l'ethnicité, à l'âge, à la classe ou la religion, cependant le rôle et la place des femmes ainsi que les hiérarchies de genre, compris dans le sens de rapports sociaux de sexe, étaient très peu abordées. Les historiens étaient surtout préoccupés par le volume de la traite, ses aspects commerciaux, les origines ethniques et régionales des esclaves, les expériences d'esclavage des communautés et leurs réponses à ce commerce, aux révoltes et guerres que cela a entraînées. Le discours historique a porté sur les mécanismes de mise en place de ce processus économique global, ainsi que sur la construction d'une idéologie raciste à l'égard du Noir et la légitimation juridique et religieuse de sa mise en esclavage. L'accent a été également mis sur la question des résistances et sur la formation des états.

Les femmes dans l'histoire de l'esclavage

Les quelques écrits sur les femmes de condition servile ont fait apparaître leurs rôles domestiques, surtout celui de reproductrices. Elles ont été placées au cœur de la reproduction du système esclavagiste puisque leurs enfants naissaient esclaves (Bekles 1998:34 et 37 ; Memel-Fotê 2010:331-347). Les représentations de la femme comme reproductrice et objet de plaisir se retrouvent aussi dans les études sur la traite transsaharienne et orientale. Le vécu des femmes esclaves était étudié dans le cadre des harems dans le monde arabe (Gordon 1987:61) où elles servaient de concubines ou effectuaient diverses tâches domestiques.

Dans la représentation historiographique, la femme asservie est présentée comme une victime et une actrice passive. Ce discours historique concernant la main d'œuvre servile féminine allait évoluer avec la publication de l'article de Brooks (1976) et de l'ouvrage édité par Klein et Robertson (1983) qui

allaient ouvrir de nouvelles perspectives quant à l'approche classique de la problématique de l'esclavage (Bowman 1986 : Miller 2000). En affirmant que « la plupart des esclaves en Afrique sub-saharienne étaient des femmes »⁵, Robertson et Klein (1983)⁶ rompaient avec le biais androcentrique qui caractérisait le discours historique sur l'esclavage. Il fut alors admis que la main d'œuvre masculine a été exploitée différemment de la main d'œuvre féminine du fait de la nature patriarcale de l'entreprise esclavagiste. Les auteurs ont soutenu l'idée selon laquelle l'importante valeur attachée aux femmes esclaves n'était pas seulement liée à leur fonction reproductive, mais aussi à leur rôle productif (Meillassoux 1983 et 1986 ; Klein 1983).

Deux décennies après de l'ouvrage édité par Robertson et Klein (1983), les femmes continuent de marquer l'agenda de recherche sur l'esclavage (Lovejoy 1988 ; Cooper 1994 ; Sikainaga 1995 ; Fomin 1996 ; Greene 1996 et 1997 ; Brooks 1976 et 2003 ; Ruf 1999 ; Nwokeji 2001 ; Memel-Foté 2010). Les études traduisent la diversité des contextes, mais aussi des similitudes dans les conditions d'asservissement. Les récits de vie, racontés par Marcia Wright (1993), expriment cette variété du vécu des femmes esclaves avant et après 1900 en Afrique centrale et de l'est. Lovejoy (1988) dénonce le statut d'infériorité des concubines esclaves vivant dans les foyers des aristocraties du Califat musulman de Sokoto. En revanche, Sandra Greene (1996 et 1997) montre que le mariage entre les femmes esclaves et les hommes étrangers à Anlo (Ghana) au XIe-XIXe siècle a contribué à améliorer leur statut social et à échanger les identités de leurs descendants (Greene, 1997). L'étude de Ruf (1999) sur les « *Kadem* » présente aussi une main d'œuvre servile féminine valorisée à cause de leur contribution à la reproduction du groupe servile en Mauritanie. Les travaux de Brooks sur les « *Signares* » (1976) en Sénégal et les « *Nharas* » (2003) en Guinée Bissau, présentent les femmes comme des actrices à part entière de la traite atlantique et qui ont su transcender leur condition servile pour devenir propriétaires et utilisatrices d'esclaves. Etudiant la question de la liberté, Sikainaga Ahmad Alawad (1995) affirme que, contrairement à leurs homologues masculins, les obstacles s'opposant à l'émancipation des femmes esclaves au Soudan entre 1898 et 1939 étaient inhérentes à leur double rôle de reproduction et de production. Dans le cadre d'une encyclopédie historique sur les femmes, Harris Memel-Foté propose une présentation générale de « la traite des négresses au XVIIIe siècle » dans les sociétés qu'il qualifie de « despotiques » en Afrique, en Amérique et en Asie. Dans ces sociétés, les femmes ont été « propriétaires, propriétés, voire propriétés-possesseurs d'esclaves » (Memel-Foté 2010:330).

Les travaux, présentés dans cet ouvrage, poursuivent la réflexion sur l'esclavage et l'asservissement des femmes, surtout celui contemporain, pour en saisir la complexité et exprimer la pluralité des expériences et des contextes, notamment à travers des exemples tirés du Sénégal et de la République Démocratique du Congo. C'est une sélection des communications, issues du quatrième symposium sur le genre, organisé par le CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) en collaboration avec le Centre de Recherche Afro-arabe, du 12 au 14 novembre 2007 au Caire en Egypte. L'objectif du symposium était d'appréhender l'esclavage et l'asservissement des femmes dans le continent africain. Les participants étaient « invités à une relecture critique de l'ancien commerce des esclaves et des formes nouvelles d'asservissement de femmes et de filles » (Olukoshi 2007).

Cette relecture, basée sur une approche sur le genre, suppose que l'asservissement des femmes est à lier aux rapports de pouvoir qu'elles entretiennent avec les hommes. Ces relations ne sont pas basées sur leurs appartenances biologiques, mais sont socialement identifiées et construites par leurs sociétés en fonction des rôles sociaux qui sont assignés aux hommes et aux femmes, justifiées par une idéologie patriarcale (Mohammed 1995:21 ; Wallach Scott 1988:2 ; Peterson et al 1999:29-41 ; Imam et al 2004:17-21 ; Sow 2009:31). L'objectif du symposium était de mieux comprendre les soubassements historiques, idéologiques, sociaux et politiques de l'asservissement des femmes. Il s'agissait aussi d'analyser comment d'autres différences hiérarchiques, basées sur la race, la classe, la caste, la nationalité ont contribué au développement de ces pratiques (Olukoshi et Nyamjoh 2006:2). Cette réinterprétation de toute l'expérience de l'esclavage permet de dépasser la vision victimisante des femmes et de montrer les nouvelles tendances qui sous-tendent l'asservissement contemporain des femmes.

Alors que la majorité des auteurs du présent ouvrage s'est intéressée à l'asservissement en tant phénomène contemporain, Ndèye Sokhna Guèye s'est focalisée sur la période historique. A travers l'histoire des Signares de Gorée, elle a discuté les représentations et les rôles joués par ces femmes dans la traite transatlantique au Sénégal du XVIe-XIXe siècles. Selon elle, de cette implication n'est retenue qu'une vision romanesque des alliances matrimoniales qui se sont nouées entre les expatriés blancs et les captives ou des femmes libres de l'île. Actrices dans l'économie transatlantique globalisée, les Signares ont été pourvoyeuses de main d'œuvre servile pour l'administration française, mais également ont utilisé les esclaves pour leurs propres besoins domestiques.

Elles ont servi d'intermédiaires, d'auxiliaires et de compagnes aux traitants. Les Signares ont su négocier leur liberté dans cette société patriarcale. Selon l'auteur, ce « *patriarchal bargaining* » (Kandiyoti 1988) dans les relations de genre a entraîné des collusions, des compromis, des arrangements, des résistances, des subversions, entre les hommes et les femmes, entre celles-ci et les institutions. Ces différentes tensions participent de la construction des identités de genre des Signares. Ces rapports de pouvoir ont eu également des conséquences sur la notion de famille, de mariage et sur les différents accès à la citoyenneté. Cette étude a essayé de prouver que l'asservissement et ensuite l'affranchissement de certaines populations, notamment des femmes et de leur progéniture, sont des processus essentiellement fondés sur des rapports sociaux de sexe mais aussi sur ses interactions avec d'autres éléments structurants de la société goréenne que sont la race, la classe, la couleur de la peau, le degré de richesse, etc.

Les auteurs des chapitres suivants ont insisté sur le caractère contemporain de l'esclavage et sur les nouvelles pratiques d'asservissement. Malgré l'abolition de l'esclavage⁷ et malgré les acquis des luttes féministes⁸, les études ont montré que l'Afrique continue d'être marquée par la survivance des anciennes formes d'asservissement (Meillassoux 1975 ; Lovejoy 1983 ; Miers et Roberts 1988 ; Klein 1993 ; Massias 2000 ; Botte 2005 ; Miers 2003 ; Herzfeld 2002 ; Commission des Recours des Réfugiés 2004) que sont la servitude pour dettes, le travail forcé, le travail des enfants, etc. Certains auteurs ont démontré les réminiscences de l'esclavage domestique en Afrique de l'ouest. Elles se traduisent dans les distinctions statutaires en Mauritanie, dans certaines sociétés au Sénégal, au Fuuta Jaalon en Guinée, au Mali et en Côte d'Ivoire où les descendants d'esclaves continuent d'être stigmatisés (Ruf 1999 ; Botte 1994 ; Villasante-de Beauvais 2000 ; Bonte 2002 ; Commission des Recours des Réfugiés 2004).

Nature et dimensions de l'asservissement contemporain des femmes

Les résurgences de la servitude, considérées comme de l'esclavage moderne sont qualifiées en ces termes : prostitution forcée, exploitation sexuelle, mariage précoce et forcé, les pires formes du travail des enfants, utilisation d'enfants soldats, vente d'enfants, travail forcé, servage, formes extrêmes de dépendance, travail contraint, esclavage contemporain ou moderne, servitude pour dette, esclavage domestique, trafic de personnes et d'organes humains, etc. (Botte 2005 ; Weissbrodt et al 2002). L'ajout du concept « moderne » à ces nouvelles formes d'asservissement apporte une autre dimension à la définition de l'esclavage qui n'est plus basée

uniquement sur la notion de propriété ou d'être meuble mais plutôt sur un état d'être où l'individu subit un contrôle, une coercition et une restriction de sa liberté (Watson 1980:8-9 ; Meillassoux 1986:94-96 ; Klein 1993:4-5 ; Bales 1999). L'acceptation dans les récents traités et conventions de cette situation de violence, d'abus, de vulnérabilité, de dépendance et de déshumanisation de l'individu pour signifier l'asservissement montre les difficultés à déterminer les conditions d'esclavage et d'asservissement (Botte 2005 ; Mazo 2005)⁹. A travers l'exemple des « petites nièces » et « petites bonnes » en milieu urbain de Côte-d'Ivoire, Jacquemin (2000) montre que toutes les situations d'exploitation du travail domestique des fillettes ne peuvent être confondues à de l'esclavage.

Suzanne Miers (2000:719) explique que l'ajout du travail forcé, de l'Apartheid, du mariage forcé et servile ou de la prostitution forcée dans la définition de l'esclavage contemporain répond à des buts politiques, économiques et humanitaires. Telle est la signification du travail forcé défini dans la Convention de 1957 de l'OIT qui faisait référence à la situation dans les camps de travail de l'Union Soviétique de l'époque. Selon toujours Miers (2000:719), la question de l'Apartheid et du colonialisme s'adressait au pouvoir occidental et au gouvernement Blanc de l'Afrique du Sud de l'époque. La condamnation du travail des enfants allait dans le sens de meilleures conditions de travail. La lutte contre le mariage servile rejoint le combat des organisations de femmes. Quant à la prostitution, elle fut interprétée en termes de santé, de morale ainsi que dans ses relations avec le crime organisé.

Régies par des rapports de force et socioéconomiques très complexes, les formes contemporaines d'asservissement sont marquées par la variété des expériences. Les études (Chapkis 2003 ; Adepoju 2005 ; Truong 2006) relèvent que la féminisation de la pauvreté constitue l'une des premières causes avancées pour expliquer le dynamisme de la traite des êtres humains. Cette détresse économique contribue au développement de la migration clandestine, favorable au trafic d'êtres humains. Selon Radhika Coomaraswamy (2002:4), rapporteure spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes, l'importance des victimes féminines s'explique par le peu de droits dont elles disposent. Ainsi, les rapports de pouvoir et de violence sont des facteurs à l'origine de la vulnérabilité des femmes et des enfants, victimes du phénomène. La précarité, l'asservissement, la dépendance et la discrimination fragilisent les femmes et les enfants qui deviennent des proies faciles pour les trafiquants. En outre, les préjugés sociaux et culturels, la persistance de pratiques traditionnelles comme le mariage précoce peuvent concourir à la traite des femmes et des filles.

Concernant les enfants, les plus exposés sont ceux qui ne disposent pas d'acte de naissance permettant de les identifier (Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF 2004). Ces réseaux internationaux avec des ancrages locaux se développent grâce à la forte demande de l'économie domestique, de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme de sexe notamment. Les lieux de recrutement sont généralement les régions rurales les plus pauvres de l'Afrique. Les jeunes femmes et les jeunes garçons en sont les premières victimes surtout avec l'exploitation sexuelle (Moens et al. 2004). Les victimes subissent des sévices sexuels qui entraînent des grossesses non désirées ou des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA. A côté de cette exploitation sexuelle, elles effectuent des travaux forcés et sont sous payées dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie ou des travaux domestiques.

La littérature montre que les familles sont également impliquées dans le trafic. En effet, à cause de leur indigence, des familles peuvent se laisser convaincre de louer ou de vendre leurs enfants parce qu'elles n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins. A cause des rapports sociaux de sexe en leur défaveur, les filles sont les plus exposées à cette forme d'exploitation économique. C'est la pratique du « confiage » des enfants à des tuteurs qui les abusent généralement. La discrimination, liée au genre, tolère la violence contre les femmes et les filles, considérées comme inférieures et concoure au développement de la traite. Cela les pousse dans des conditions de vie et de travail des plus difficiles, surtout dans les emplois généralement attribués à leur sexe comme les travaux domestiques.

Ces abus physiques, psychologiques et sexuels ne concernent pas seulement les travailleurs migrants clandestins, mais touchent également le personnel du secteur formel dans un pays comme la République démocratique du Congo. Jacques Tshibwabwa Kuditshini explique, dans le troisième chapitre, cette « émergence des pratiques de travail forcé et d'esclavage sexuel dans le secteur économique formel » par le désengagement de l'Etat et la situation politique du pays. Son étude porte sur les femmes employées chez les commerçants libanais et qui sont « soumises à un travail forcé et à des conditions inhumaines de travail ». Selon lui, ces pratiques sont facilitées par la corruption et la faillite de l'Etat congolais pris en otage par ces opérateurs économiques étrangers qui violent impunément la législation économique et le code du travail. Cela est également lié aux crises politiques et économiques, à la récurrence des conflits armés dans le pays et à la féminisation de la pauvreté. La complicité de la classe politique, l'effondrement du système judiciaire ainsi que le patriarcat sont autant de facteurs expliquant l'émergence de cet esclavage moderne.

Dans le même esprit que Kuditschni, Modou Diome a axé son étude sur les « formes d'exploitation des 'bonnes à tout faire' en milieu urbain dakarois » au Sénégal. Il définit l'asservissement des domestiques de maison par la surcharge de travail, l'absence de garantie sociale (retraite, sécurité sociale, maternité,...), la flexibilité des horaires de travail et du salaire, les licenciements abusifs, les abus sexuels (viol et harcèlement) qu'elles subissent des maîtres et fils de maison, les grossesses indésirables, les enfants non reconnus etc. Face à cette situation, différentes stratégies sont déployées par les « bonnes sénégalaises » avec la mise en place d'un système de parrainage et de marrainage pour se protéger des exactions de certaines patronnes véreuses, l'instauration de la division du travail et une spécialisation des tâches domestiques conformément aux aptitudes. Les stratégies de regroupement lors du recrutement, la création à la fin des années 1990 d'une association des employées de maison, chargée de défendre les intérêts moraux et matériels des bonnes, constituent autant de mécanismes de protection contre les abus.

Il faut souligner que le Sénégal dispose d'un certain nombre de législations pour défendre les droits des travailleurs dans des situations juridiques variées, liées au recrutement, aux conditions de vie et de travail, à l'exercice des droits syndicaux et à l'accès à la protection sociale. Mais à part les conventions sur le travail forcé (C29 et C105), sur le travail de nuit des femmes (C89) ou sur les pires formes de travail des enfants (C182), ces dispositions légifèrent beaucoup plus sur les emplois formels que sur ceux du secteur informel où se retrouve la majorité des femmes. Il est à remarquer que le pays a aussi signé la plupart des conventions et pris des mesures législatives nationales pour éradiquer les pires formes du travail des enfants, notamment la traite et la mendicité.

Pertinence des dispositions réglementaires contre le trafic et l'exploitation sexuelle des filles et des femmes

Dans le dernier chapitre, Codou Bop discute justement de la pertinence des dispositions juridiques existant au Sénégal pour lutter contre l'exploitation sexuelle et le trafic d'êtres humains. Sa lecture, du point de vue genre des législations nationales et des conventions internationales, fait apparaître les limites dans l'exécution de ces dispositions réglementaires. Elle montre tout d'abord que le Sénégal, comme beaucoup d'autres pays de l'Afrique de l'ouest, est concerné par le trafic des femmes et des enfants dans le cadre du travail domestique, de la mendicité, de la prostitution, du tourisme sexuel et de la pornographie.

La diversification des modèles migratoires, notamment avec le développement de la migration clandestine, les facilités de déplacements offertes par la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur des zones de libre échange (comme par exemple la zone de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO), ont favorisé le trafic d'êtres humains dans la sous-région. L'absence d'enregistrement des naissances ou de document d'identification facilite également ce phénomène. Les femmes sont surtout utilisées comme domestiques au Liban par exemple, dans d'autres pays européens ou asiatiques. En revanche, les enfants sont employés comme main d'œuvre forcée dans les travaux agricoles à Abidjan et à Bamako. Le trafic à des fins sexuelles, dû à des réseaux nigériens, est observé au Sénégal. Ce pays est également une destination pour les trafiqués. Ainsi, le trafic des enfants envoyés au Sénégal pour la mendicité est l'œuvre de marabouts.

Pourtant, le Sénégal a ratifié la plupart des conventions destinées à protéger les victimes. Cependant, le Sénégal ne fait pas respecter ses engagements et n'arrive pas à juguler le phénomène. Selon Codou Bop, le problème réside dans la définition des concepts de trafic et de victime. En effet, l'importance accordée à des termes comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement » ne permet pas de protéger les femmes et des fillettes, victimes d'exploitation sexuelle ou économique au niveau interne.

En fait, cette définition soulève la problématique de l'exploitation et de sa détermination. Il est, en effet, difficile de prouver le début de l'exploitation et la responsabilité des trafiquants n'est plus visible qu'en fin de parcours. La notion de déplacement est également un élément clé de la traite et met en exergue le transport d'une personne d'un pays d'origine à un pays de destination. Cette appréhension du phénomène en termes uniquement de changement de frontière minimise également la question de la traite intérieure. Cette compréhension de la traite a pour conséquence de biaiser la complexité du phénomène et ne prend pas en considération les pays de transit que peuvent traverser les victimes. Elle ne tient pas compte du caractère transitif de la traite. Ainsi, une femme peut être recrutée comme domestique, se retrouver en situation de vulnérabilité et tomber dans la prostitution contre ou de son propre gré. Par ailleurs, cette définition met l'accent sur les gangs. Or les parents peuvent jouer un rôle important et être eux-mêmes à l'origine du trafic de leur progéniture, comme le montre l'exemple des enfants confiés à des écoles coraniques et exposés à la mendicité.

Codou Bop démontre, par ailleurs, que les femmes comme les hommes peuvent s'engager de leur plein gré dans la pratique du trafic, de la prostitution

à des fins de gain personnel. L'auteur relève aussi les limites des textes qui, en considérant uniquement les femmes comme principale catégorie vulnérable au trafic, excluent les hommes qui peuvent être aussi victimes de l'esclavage, de la servitude ou du travail forcé. Elle en conclut que ces lois sont des constructions sociales et reflètent des rapports sociaux de sexe. D'autres instruments juridiques et des politiques ont été mis en place par les Etats africains et les organisations internationales pour lutter contre la traite des femmes et des enfants en Afrique, mais il se pose toujours le problème de leurs applications. Codou Bop déplore également les actions limitées de la société civile, surtout l'absence de mobilisations du mouvement féministe pour une meilleure prise en considération de ce phénomène.

En définitive, les différentes contributions dans ce volume ont tenté de transcender l'approche atlantiste et de renforcer la production de connaissances sur la question de l'asservissement aussi bien historique que contemporain des femmes. En démontrant la logique sociale et les systèmes de représentation qui sous-tendent l'asservissement actuel des femmes, les paradigmes sur question ont été renouvelés. Certes, la manière d'aborder la problématique de l'esclavage a différé d'un auteur à un autre, il ressort néanmoins de cette diversité une image plus complète des interactions historiques, socioéconomiques, politiques, culturelles et religieuses complexes, à l'origine de la persistance de l'esclavage au Sénégal et au Congo. La nature complexe des expériences d'asservissement des femmes, leurs différents rôles comme esclaves, mais aussi comme propriétaires et utilisatrices de la main d'œuvre servile et leur implication dans la traite et le trafic d'être humains ont été analysés. Les types de résistance qu'elles ont développés pour sortir de leur situation de servilité ont été mis en exergue. Ces stratégies individuelles ou collectives traduisent l'impuissance de l'Etat face à ces pratiques d'asservissement. Ce volume montre également les limites des législations juridiques internationales comme sous-régionales et nationales pour juguler ce phénomène. Il fait aussi apparaître les difficultés pour traduire dans la réalité les engagements et accords internationaux signés par la plupart des pays africains.

Notes

1. Ma gratitude va à Anna Diagne et Ibrahima Thiaw (IFAN-CAD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal) pour la relecture du texte. Je remercie également les évaluateurs anonymes de l'ensemble des articles de cet ouvrage.
2. La vente d'esclaves existait depuis l'Antiquité en Grèce, Carthage et dans l'Empire Romain. Dans ces marchés, la réduction en esclavage, qui n'était pas encore basée sur la couleur de la peau comme la traite transatlantique, était réservée aux Barbares (Finley 1984). Au cours du Moyen Âge, les circuits commerciaux de vente des esclaves se tournèrent vers l'Afrique du Nord, la Mésopotamie et l'Europe méditerranéenne (Italie, Chypre, Majorque, Catalogne, Crète,...).
3. Néanmoins, les précurseurs de ce soulèvement contre l'esclavage comptaient également beaucoup de philanthropes et d'humanistes européens et américains blancs.
4. L'ouvrage édité par Martin Klein, *Breaking the Chains, Slavery, Bondage and Emancipation in Modern Africa and Asia* (1993), discute largement la signification des différents types de servilité.
5. Traduction française de cette citation « *Most slaves in sub-Saharan African were women* » (Robertson et Klein 1983)
6. Néanmoins les auteurs ont eu du mal à prouver cette assertion à cause du caractère fragmentaire des sources disponibles (Clarence-Smith 1985 ; Jones 1985).
7. En 1848, l'esclavage fut aboli en France et dans ses colonies, mais celle-ci n'est intervenue en Mauritanie qu'en 1981 (Ruf 1999). L'esclavage est condamné dans plusieurs conventions et instruments juridiques internationaux comme la Convention européenne des droits de l'homme et de la Déclaration universelle des Droits de l'homme (articles 4), le Pacte des droits civils et politiques de l'ONU, la convention de Genève de 1926, de New York de 1956, de l'OIT de 1930 et de 1936. Lors de la célébration de la Journée internationale pour de lutte contre l'esclavage le 02 décembre 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a pour la première fois en 2007 rendu hommage aux millions d'Africains, victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique.
8. Une des premières protections des droits des femmes est garantie par la Convention des Nations unies sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979. Dans son sixième article, la CEDEAW condamne « sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes » (CEDAW 1993 : 7). Au niveau régional, les dispositions juridiques défendant les droits de la femme se retrouvent dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son protocole additionnel relatif aux droits des femmes (adopté le 11 juillet 2003).
9. Botte (2000) note que même le lévirat, l'inceste, l'apartheid, les mutilations génitales féminines, le mariage sur catalogue via Internet (considéré comme un mariage forcé), le trafic d'organes et de tissus humains, l'exploitation de la main-d'œuvre infantine, etc., sont comptabilisés dans les pratiques d'asservissement.

Références bibliographiques

- Adepoju, A., 2005, « Review of Research and Data on Human Trafficking in sub-Sahara Africa », *International Migration*, Vol. 43, Nos. 1/2, pp.75-98.
- Amin, S., 2002, « L'économie politique des échanges transsahariens et des traites négrières arabes et atlantiques », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°. 4, pp. 29-45.
- Amin, S., 2008, « Accumulation contre dépossession », *l'Humanité*, « Esclavage, l'histoire inavouée », Hors série, mai, p. 16.
- Bales, K., 1999, *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*, California: University of California Press.
- Barry, B., 1985, *Le royaume du Waalo : Le Sénégal avant la conquête*, Paris : Karthala.
- Barry, B., 1988, *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle: Traite négrière, Islam et conquêtes*, Paris : L'Harmattan.
- Becker, C., 1977, « La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves. A propos d'un ouvrage récent de Philip D. Curtin », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n°. LXIV, pp. 203-244.
- Beckles, H. McD., 1995, « Sex and Gender in the Historiography of Caribbean Slavery », in Bridget Brereton, Verene Shepherd and Barbara Bailey, eds., *Engendering History: Caribbean Women in Historical Perspective*, Kingston, Ian Randle, and London: James Currey, pp. 120-140.
- Beckles, H. McD., 1998, « Historicizing Slavery in West Indian Feminisms », *Feminist Review*, No. 59, « Rethinking Caribbean Difference », Summer, pp. 34-56.
- Benga, N. A., 2008, « L'Afrique asphyxiée », *L'Humanité*, « Esclavage, l'histoire inavouée », hors série, p. 26.
- Bonte, P., 2002, « L'esclavage : un problème contemporain ? », *L'Homme*, n°. 164, octobre-décembre, mis en ligne le 27 mars 2008, URL : <http://lhomme.revues.org/index14572.html>.
- Botte, R., 1994, « Stigmates sociaux et discriminations religieuses: l'ancienne classe servile au Fuuta Jaloo », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 34, Cahier 133/135, « L'archipel peul », pp. 109-136. Published by: EHESS Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4392515>
- Botte, R., 2005, « Les habits neufs de l'esclavage : métamorphoses de l'oppression au travail », *Cahiers d'études africaines*, 3/2005, n°. 179-180, pp. 651-666. Disponible en ligne au : <http://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2005-3-page-651.htm>
- Bowman, J. L., 1986, « Review of Women and Slavery in Africa by Claire C. Robertson, Martin Klein », *Canadian Journal of African Studies/Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol. 20, No. 1, pp. 138-139. Available online at: <http://www.jstr.org/stable/484716>.

- Brooks, G. E., 2003, *Eurafricans in Western Africa: Commerce, Social Status, Gender, and Religious Observance from the Sixteenth to the Eighteenth Century*, Athens: Ohio University Press, 355p.
- Brooks G., 1976, « The Signares of Saint Louis and Gorée: Women Entrepreneurs in Eighteenth-Century Senegal », in Nancy J. Hafkin and Edna G. Bay, eds., *Women in Africa*, Stanford: Stanford University Press, pp. 19-44.
- CEDEAO, 2001, Déclaration de la CEDEAO sur la Lutte contre la Traite des Personnes, Décembre.
- Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, 2004. *Insight. La traite des êtres humains en Afrique, en particulier des femmes et des enfants*, Bernard & Co, Sienne – Italie, Giuntina, Florence – Italie : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF.
- Chapkis, W., 2003, 'Trafficking, Migration and the Law', *Gender and Society*, Vol. 17, No. 6, pp. 923-937.
- Clarence-Smith G., 1985, « Review of Transformations in Slavery, a history of Slavery in Africa by Paul E. Lovejoy », « Women and Slavery in Africa by Claire C. Robertson, Martin Klein », *African Affairs*, Vol. 84, No. 334, January, pp. 145-148. Available online at <http://www.jstr.org/stable/722532>.
- Coomaraswamy R., 2002, *Report of the Special Rapporteur on Violence, on the Violence of Women, its causes and consequences*, presented to the 58th United Nations General Assembly, New York: United Nations.
- Cooper, B. M., 1994, 'Reflections on Slavery, Seclusion and Female Labor in the Maradi region of Niger in the Nineteenth and Twentieth Centuries', *Journal of African History*. Vol. 35, no. 1, pp. 61-78.
- Curtin, P. D., 1969, *The Atlantic Slave Trade: A Census*, Madison, the University of Wisconsin Press.
- Dème, A. et Guèye, N.S., 2007, « Enslavement in the Middle Senegal Valley: Historical and Archaeological Perspectives », in Ogundiran Akinwumi and Falola Toyin, eds, *Archaeology of Atlantic Africa and the African Diaspora*, Indiana: Indiana University Press, pp. 122-139.
- Eltis, D., 1987, *Economic Growth and the Ending of the Transatlantic Slave Trade*, Oxford: Oxford University Press.
- Eltis, D., 1989, « Trade between Western Africa and the Atlantic World before 1870: Estimates of Trends in Value, Composition and Direction », *Research in Economic History*, no. 12, pp. 197-239.
- Eltis, D., 2001, « The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade: A Reassessment », *William and Mary Quarterly*, Vol. 58, no. 1, pp. 17-46.
- Finley, M., 1984, *Le commerce des esclaves dans l'Antiquité : la mer Noire et les pays du Danube, Économie et société en Grèce ancienne*, Paris : La Découverte.

- Fisher, A. G. B. and Fisher, H. J., 1970, *Slavery and Muslim Society in Africa: the Institution in Saharan and Sudanic Africa and the Trans-Saharan trade*, London: Hurst & Co., 182 p.
- Fomin, E. S. D., 1996, « Female slave trade in Nweh country (1850-1970) », *West African Journal of Archaeology*. Vol. 26, no. 2, 1996, p. 140-154.
- Gordon, M., 1987, *L'esclavage dans le monde arabe. VIIe-XXe siècle*, Paris, Robert Laffont, pp. 84-107.
- Greene, S., 1996, *Gender, Ethnicity and Social Change in The Upper Slave Coast*, Portsmouth: Heindemann.
- Greene, S., 1997, « Crossing Boundaries/Changing Identities: Females slaves, Male Strangers, and Their descendants in Nineteenth and Twentieth- Century Anlo », in Grosz-Ngaté M. and Kokole O.H., eds., *Gendered Encounters, Challenging Cultural Boundaries and Social Hierarchies in Africa*, London: Routledge, pp. 23-41.
- Harris, J., 1971, *The African Presence in Asia: Consequences of The East African Slave trade*, Evanston: Northwestern University Press.
- Herzfeld, B., 2002, « Slavery and Gender: Women's Double Exploitation », *Gender & Development*, Vol.10, no. 1, pp. 50-55.
- Imam, A.M., Mama, A., Sow F., s.l.d, 2004, *Sexe, genre et société : Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, Dakar : CODESRIA-Karthala, 464p.
- Inikori, J. E., 1976a, « Measuring the Atlantic Slave Trade: An Assessment of Curtin and Anstey », *Journal of African History*, Vol. XVII, no. 2, pp. 197-223.
- Inikori, J. E., 1976b, « Measuring the Atlantic Slave Trade: A Rejoinder », *Journal of African History*, Vol. XVII, no. 4, pp. 607-627.
- Inikori, J. E., 1992, « The Volume of the British Slave Trade, 1655-1807 », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. XXXII, no. 4, pp. 643-688.
- Inikori, J.E., 1982, *Forced Migration, The Impact of The Export of Slave Trade on African Societies*, London: Hutchinson University Library, 349p.
- Jacquemin, M. Y., 2000, « "Petites nièces" et petites bonnes: le travail des fillettes en milieu urbain de Côte-d'Ivoire », *Journal des africanistes*, Tome 70, Fasc. 1/2, pp. 105-122.
- Jones A., 1985, « Review of Women and Slavery in Africa by Claire C. Robertson, Martin Klein » *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 18, no. 2, pp. 331-334. Available online at <http://www.jstr.org/stable/217749>
- Kandiyoti, D., 1988, « Bargaining with Patriarchy », *Gender and Society*, Vol. 2, n^{os} 3, pp. 274-289.
- Klein M.A., ed., 1993, *Slavery, Bondage, and Emancipation in Modern Africa and Asia*, Madison, Wisconsin: The University of Wisconsin Press.
- Klein, H., 1983, « African Women in the Atlantic Slave Trade », in C. Robertson and M. Klein, eds., *Women and Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press, pp. 29-39.

- Klein, M. A., 1983, « Women in Slavery in the Western Sudan », in C. Robertson and M. Klein, eds., *Women and Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press, pp. 67-94.
- Klein, M. A., 1998, *Slavery and Colonial Rule in French West Africa*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Lauretis T. de, 1987, *Technologies of Gender: Essays on theory, Film, and Fiction*, Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press.
- Lovejoy P. E., 1982, « The volume of the Atlantic Slave Trade: A Synthesis », *Journal of African History*, Vol. 23, no. 4, pp. 473-501.
- Lovejoy P. E., 1983, *Transformations of Slavery: A History of Slavery in Africa*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Lovejoy P. E., 1988, « Concubinage and the Status of Women Slaves in Early Colonial Northern Nigeria », *The Journal of African History*, Vol. 39, no. 2, pp. 245-266. Available online at Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/182383>.
- Lovejoy P. E., 1989, « The impact of the Atlantic Slave Trade on Africa: A Review of Literature », *Journal of African History*, Vol.30, no. 3 pp. 365-394.
- Lovejoy, P. E., 2004, *Slavery on the Frontiers of Islam*, Princeton: Markus Wiener Publishers, 297p.
- M'Bokolo, E., 1995, « Des Amériques à l'Afrique : les cheminements du panafricanisme », in E. M'Bokolo, s.l.d, *L'Afrique entre l'Europe et l'Amérique. Le rôle de l'Afrique dans la rencontre de deux mondes 1492-1992*, Paris : UNESCO, pp. 145-156.
- Manning, P, 1990, *Slavery and African life: Occidental, Oriental and African slave trades*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Manzo K, 2005, « Exploiting West Africa's children: Trafficking, slavery and uneven development », *Area*, Vol. 37, No. 4, pp. 393-401.
- Massias, F., 2000, « L'esclavage contemporain : les réponses du droit », *Droit et Cultures*, no. 39, pp. 101-124.
- Meillassoux, C. (Dix-sept études présentées par), 1975, *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Paris : François Maspero.
- Meillassoux, C., 1986, *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, Paris : PUF.
- Memel-Fotê, H, 2010, « La traite des Nègresses aux XVIIIe siècle », in Christine Fauré, s.l.d, *Nouvelle Encyclopédie Historique des Femmes*, Paris : Les Belles Lettres, pp. 327-353.
- Miers, S. and Roberts, R., eds., 1988, *The End of Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press.
- Miers, S., 2003, *Slavery in the Twentieth Century. The Evolution of a Global Problem*, Walnut Creek: Altamira Press.

- Miller J.C., 2000, « Breaking the Historiographical Chains: Martin Klein and Slavery », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 34, no. 3, Special Issue: 'On Slavery and Islam in African History: A Tribute to Martin Klein', pp. 512-531.
- Ministère de la Famille et de la Petit Enfance, 2002, *Projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants, Plan National d'Action Contre les Abus et l'Exploitation Sexuels des Enfants*. Mars, Dakar : Ministère de la Famille et de la Petit Enfance.
- Moens B., Zeitlin V., Bop C., and Gaye R., 2004, *Study of the Practice of Trafficking in Persons in Senegal*, Rapport, September, Dakar: USAID.
- Mohammed, P., 1995, « Writing Gender into History: The Negotiation of Gender Relations » in Bridget Brereton, Verene Shepherd and Barbara Bailey, Eds., *Engendering History: Caribbean Women in Historical Perspective*, Kingston, Ian Randle, and London: James Currey, pp. 20-47.
- Nations Unies, 1993. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, Département de l'Information des Nations Unies (DPI).
- Nations Unies, 2000, *Convention sur la Prévention et la Répression de la Traite des Êtres Humains spécialement les Femmes et les enfants*, Nations Unies Novembre.
- Nations Unies, 2000, *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, Palerme (Italie).
- Nwokeji, G. U., 2001, « African Conceptions of Gender and the Slave Traffic », *The William and Mary Quarterly*, 3rd Ser., Vol. 58, no. 1, January, p. 47-68. Available online at <http://www.jstor.org/stable/2674418>
- Olukoshi, A. et Nyamnjoh F., 2006, « La femme Africaine », *Editorial, Bulletin du CODESRIA*, no. Spécial, pp.1-3.
- Olukoshi, A., 2007, *Genre, esclavage et asservissement, Appel à candidature pour un Symposium sur le Genre*, Le Caire en Egypte du 12 au 14 Novembre 2007, CODESRIA. Disponible en ligne au <http://codesria.org>
- Organisation des Nations Unies, 1926, *Convention relative à l'esclavage*, signée à Genève le 25 septembre 1926, entrée en vigueur le : 9 mars 1927, la Convention amendée est entrée en vigueur le 7 juillet 1955, Genève : Nations Unies. Disponible en ligne au : http://www.hrea.org/index.php?base_id=104&language_id=3&erc_doc_id=1238&category_id=36&category_type=3&group=Traités%20des%20droits%20de%20l'homme%20et%20autres%20instruments
- Organisation Internationale des Migrations (IOM), 2004, *La Traite et le Trafic des Êtres Humains en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'OIM au Cœur de la Riposte in Afrique Migrations (Afrique de l'Ouest et du Centre)*, Dakar : IOM, No. 05 Avril-Mai.
- Peterson S.V. and Runyan A.S., 2nd ed., 1999, *Global Gender Issues-Dilemmas*, Colorado, Oxford: Westview Press.

- République du Sénégal, Ministère de la Famille et de la Petit Enfance, Projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants, 2002, *Plan National d'Action contre les Abus et l'Exploitation sexuels des Enfants*, mars, Dakar.
- Richardson, D. and Behrendt S. D., 1995, « Inikori's Odyssey: Measuring the British Slave Trade, 1655-1807 (L'odyssée de J. Inikori: à propos de l'évaluation de la traite britannique des esclaves, 1655-1807) », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 35, Cahier 138/139, pp. 599-615.
- Robertson, C., Klein, M. A., 1983, 'Women's Importance in African Slave Systems', in Robertson, C., Klein, M. A., eds., *Women and Slavery*, Heinemann, pp. 3-28.
- Robertson, C., Klein, M. A., eds., 1997, *Women and Slavery in Africa*, Heinemann, 380 p.
- Ruf, U. P., 1999, *Ending Slavery. Hierarchy, Dependency and Gender in Central Mauritania*, Bielefeld: Transcript Verlag, 434 p.
- Savage, E., ed., 1992, *The Human Commodity. Perspectives on the Trans-Saharan Slave Trade*, Frank Cass & CO. LTD.
- Scott, J. W., 1988, *Gender and the Politics of History*, New York: Columbia University Press, 242p.
- Sikainaga, A. A., 1995, « Shari'a courts and the manumission of female slaves in the Sudan, 1898-1939 », *The International Journal of African Historical Studies*. Vol. 28, n^{os}. 1, pp. 1-24.
- Société des Nations, 1927, *Convention relative à l'esclavage*, signée à Genève, le 25 septembre 1926.
- Sow, F., 2009, « Langue, identités et enjeux de la recherche féministe francophone », in Fatou Sow (ed.), *Recherche féministe Francophone? Langue, identités et enjeux*, Actes du colloque de 1999, Université Cheikh Anta Diop et SEDET/CNRS, Paris : Karthala, pp. 9-57.
- Thioub, I., 2001, *Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique*, Communication au Colloque « Historiens Africains et Mondialisation », IIIe congrès de l'Association des Historiens Africains, Bamako, 10-14 septembre, 22p.
- Thornton, J., 1983, « Sexual Demography: The Impact of the Slave Trade on Family Structure », in C. Robertson and M. Klein, eds., *Women and Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press, pp. 39-48. Available online at <http://www.neiu.edu/~circill/tuck/hist392/sexual.pdf>
- Truong, T., 2006, *Poverty, Gender and Human Trafficking in Sub-Saharan Africa: Rethinking Best Practices in Migration Management*, UNESCO, Poverty series, 141p. Available online at: <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001432/143227E.pdf>
- U.S. Department of State, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, 2003, *Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000: Trafficking in Persons Report*, Washington: U.S. Department of State. Available online at: URL: <http://www.jstor.org/stable/1395722>

- Villasante-de Beauvais M., (ed.), 2000, *Groupes serviles au Sahara. Approche comparative à partir du cas des arabophones de Mauritanie*, Paris : CNRS Éditions, 359 p.
- Watson J.L., 1980, *Introduction: Slavery as an institution: Open and Closed systems. In Asian and African Systems of Slavery*, Oxford: Basil Blackwell, pp. 8-9.
- Weissbrodt D. et la Société anti-esclavagiste internationale, 2002, *Abolir l'esclavage et ses formes contemporaines*, Nations Unies, New York et Genève : Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HR/PUB/02/4, disponible en ligne au <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/slaveryfr.pdf>
- Wright, M., 1993, *Strategies of Slaves and Women: life-stories from East/Central Africa*, New York: Lilian Barber Press, 238p.

